

COMPTE-RENDU DE REUNION

C:\Users\lsc\Documents\IUPSE11077 PENNE D'AGENAIS\CONCERTATION\BILAN CONCERTATION\ICR_REUNION PUBLIQUE 180413.docx 25/03/2016 11:15:00

AFFAIRE : Révision du PLU de Penne d'Agenais
OBJET : Réunion publique - présentation du diagnostic
DATE : 18 Avril 2013

1. Personnes présentes

Environ 80 personnes étaient présentes lors de cette réunion.

2. Echanges et remarques

M. Lherm, du cabinet G2C Environnement, a rappelé la procédure du PLU et à présenté le diagnostic du PLU. Aucune réponse n'a pu être apportée à des questions particulières car le projet communal n'est pas assez avancé pour l'instant.

2.1. Questions posées

Y A-T-IL UN SCOT SUR LE TERRITOIRE ?

Il n'y a pas de schéma de cohérence territoriale qui s'applique sur la commune de Penne d'Agenais.

Y A-T-IL UN LIEN AVEC LE PLU DE SAINT SYLVESTRE ?

Ce n'est pas un PLU intercommunal qui est mené sur Penne d'Agenais. Le document d'urbanisme en cours d'élaboration ne s'appliquera qu'à la commune de Penne d'Agenais. Toutefois, et notamment lors du diagnostic, le développement de Penne d'Agenais a été comparé avec les territoires alentours.

SI UN SEUL SERVICE (PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES) EMET UN AVIS DEFAVORABLE SUR LE PLU AU MOMENT DE L'ARRET, LE DOCUMENT EST A REVOIR EN TOTALITE ?

Cela dépend de l'importance du service : si la préfecture émet un avis défavorable, il faut revoir le projet de PLU.

COMBIEN DE FOIS LE PLU PEUT RECEVOIR D'AVIS DEFAVORABLES ?

Le moins possible ! Techniquement indéfiniment. Toutefois, si jamais lors de l'arrêt du PLU les services de l'Etat émettent un avis défavorable sur le PLU et obligent ainsi la mairie à revoir leur copie. Le projet communal fera alors en sorte que le PLU soit conforme aux attentes de l'Etat.

POURQUOI FIGER LES PAYSAGES ? AVANT PENNE D'AGENAIS N'ETAIT PAS AUTANT BOISE, C'EST L'INTERVENTION HUMAINE QUI L'A RENDU AINSI.

Le bureau d'études a présenté les outils mis à disposition de la mairie pour préserver certains aspects de son territoire : les espaces boisés classés qui soumettent tout travaux à une demande en préfecture et les éléments du paysage et du patrimoine à protéger (L.123-1-5 7° du CU) qui soumettent tout travaux à une demande en mairie.

Ce ne sont que des outils, la commune n'est pas tenue de les mettre en place. Il faut savoir que ces outils existent déjà sur le PLU de la commune de Penne d'Agenais.

M. le Maire a pris la parole en expliquant qu'avant les interventions sur le paysages n'étaient pas si sophistiquées et mécanisées et que le panel de ces outils permet d'être prudent et réfléchi qu'en à l'intervention de l'homme sur la nature.

AFIN DE RENDRE COHERENT DES POLARITES LA COMMUNE N'A-T-ELLE PAS MIS EN PLACE UNE ETUDE PAYSAGERE ?

Il s'agit d'une étude sur les espaces publics.

QU'EST-CE QU'UN LOGE GRATUIT ?

Un logé gratuit peut s'apparenter à des parents qui hébergent leur enfant gratuitement arrivé à l'âge adulte par exemple.

N'EST-IL PAS CONTRADICTOIRE DE VOULOIR CONSERVER LES ESPACES AGRICOLES ALORS QU'IL Y A DE MOINS EN MOINS D'AGRICULTEURS ?

C'est la chambre d'agriculture et la commission départementale de consommation des espaces agricoles qui veillent à la préservation et la pérennisation de l'agriculture. Afin de juger de la pertinence de la préservation de la terre agricole, elles partent des principes de la qualité de la terre, du classement de la terre, ..., critères qui ne rentrent pas forcément en corrélation avec le nombre d'agriculteurs.

Ces deux entités prennent en considération l'agriculture comme activité économique mais également l'agriculture comme entité paysagère et identité communale.

DANS LES HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT, LES RESIDENCES SECONDAIRES ONT-ELLES ETE PRISES EN COMPTE ?

Avant de calculer le nombre de logements nécessaire pour accueillir une nouvelle population, il a fallu calculer le nombre de logements nécessaire pour maintenir la population car les nouvelles façons de vivre font qu'on a besoin de plus de logements pour le même nombre de personne.

Les critères pris en compte pour assurer le maintien de la population sont le renouvellement, la vacance, le desserrement et les résidences secondaires.

POURQUOI LE RISQUE DE LA MOLASSE N'EST SITUE QUE SUR UNE PARTIE DE LA COMMUNE ?

M. le Maire a pris la parole en rappelant qu'une réunion publique avait eu lieu quelques jours plus tôt menée par les services de l'Etat pour expliquer ce risque aux habitants. Lors de cette réunion, les services de l'Etat ont répondu à cette question disant qu'ils ont souhaité travailler sur le vallée du Lot et qu'ils ont travaillé sur la partie de la commune la plus dense.

LES AMENAGEMENTS PIETONNIERS NE SE FERONT QUE LE LONG DES ROUTES ET PAS PAR DES CHEMINS SEULS ?

Les élus souhaitent mettre en place le long des routes stratégiques des aménagements piétonniers afin de les sécuriser. Il pourra également se faire des cheminements doux qui existeront seuls, qui ne seront pas en lien avec des routes automobiles (comme c'est le cas au chemin de crève cœur).

LA RUE DES ECOLES PROVOQUE UNE FORTE POLLUTION, COMMENT SECURISER LES FAMILLES QUI VEULENT MONTER A PENNE ?

Les déplacements ont été réfléchis au niveau du PLU, ils seront approfondis dans les phases réglementaires du PLU. Ils ont également été pris en compte au sein de l'étude espace public qui a pour finalité de réaliser les travaux prévus.

L'échelle de travaux s'étale sur 10-15 ans. Tout ne peut pas être fait tout de suite.

FAUT-IL PREVOIR DES CLASSES SUPPLEMENTAIRES ?

M. le Maire a expliqué que cette année la commune perd une classe. Les hypothèses de développement envisagent l'arrivée de nouvelles populations (avec enfant) et à horizon 2025, la création d'une classe peut être envisagée.

L'arrivée de nouvelles populations avec enfants sera soumise à la mise en place d'une offre en logements répondant à leurs besoins et attentes (logements plus petits, locatifs, ...), et à une offre d'équipements (aide de jeux, ...).

QUEL SCENARIO A ETE RETENU ?

Rien n'a encore été tranché mais M. le Maire envisage davantage le scénario 2.

2.2. Remarques formulées

- Le PLU doit respecter beaucoup de contraintes, c'est un véritable jeu d'équilibriste.
- Le bourg est classé inconstructible du fait de la molasse mais cela fait des siècles que les constructions existent.